



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mars 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante-troisième réunion plénière

Genève, 15-17 juin 2015

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Documents concernant la planification du sous-programme statistique de la CEE

Programme statistique pour 2015

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document décrit le programme statistique de la Commission économique pour l'Europe pour 2015. Ce Programme est étroitement lié au programme de travail biennal 2014-2015 (ECE/CES/2013/15), adopté par la Conférence des statisticiens européens en juin 2013 et approuvé par le Comité exécutif de la CEE en juin 2014.

Le Programme statistique pour 2015 a été approuvé par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens à sa réunion d'octobre 2014.

La liste préliminaire des réunions tenues ou prévues à partir de 2015 est jointe en annexe au présent document. La liste des réunions et ateliers tenus en 2014 figure dans le document ECE/CES/2015/14.



I. Contexte général

1. Le programme statistique annuel pour 2015 est étroitement lié au programme de travail biennal 2014-2015, approuvé par la Conférence des statisticiens européens (CSE) en juin 2013 (document ECE/CES/2013/15) et par le Comité exécutif de la CEE en juin 2014. Il y est tenu compte des résultats de l'examen de la CEE par le Comité exécutif de cette dernière.

2. L'examen de la CEE a souligné ce qui suit: «le sous-programme statistique de la CEE, la Conférence des statisticiens européens et les organes subsidiaires correspondants accomplissent efficacement les mandats actuels en produisant régulièrement et de manière continue des résultats concrets (principes méthodologiques, recommandations, lignes directrices et bases de données) dont la valeur ajoutée est évidente tant à l'échelle régionale qu'au-delà et qui attirent un financement extrabudgétaire, y compris en dehors de la région».

3. L'examen a également abouti à la conclusion suivante: «le sous-programme et les organes subsidiaires correspondants devraient poursuivre l'exécution des mandats existants sous la direction générale de la Conférence des statisticiens européens et du Comité exécutif, ainsi que leur solide coopération avec les organisations partenaires, dont Eurostat, le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI)». Le Comité exécutif a demandé qu'une attention particulière soit accordée aux travaux consacrés à la mesure du développement durable et estimé qu'il faudrait, dans le cadre du sous-programme, poursuivre à l'aide de ressources extrabudgétaires les activités de renforcement des capacités qui s'avèrent particulièrement utiles pour les pays de la région de la CEE.

4. Le programme statistique est établi chaque année. Il complète le programme de travail biennal de la CEE en donnant une brève description de chaque activité, suivant la structure suivante:

- a) En quoi consiste l'activité;
- b) Les raisons d'être de l'activité et les problèmes auxquels elle répond;
- c) L'origine du mandat: le lien avec une initiative ou une décision de l'ONU, de la CSE, du Bureau de la CSE, ou autre;
- d) Les principales mesures pour 2015;
- e) Les résultats et effets attendus.

II. Introduction

5. Conformément au Cadre stratégique pour 2014-2015, la CEE collabore avec les pays membres afin «d'améliorer la qualité des statistiques officielles aux niveaux national et international et d'assurer la coordination des activités statistiques internationales engagées dans la région de la CEE». Les travaux sont menés en étroite coopération avec les pays et les organisations internationales, y compris des pays situés en dehors de la région de la CEE. L'objectif est d'améliorer l'information statistique nationale qui est nécessaire pour élaborer les politiques et pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux de développement.

6. Ces travaux sont régis par la Conférence des statisticiens européens¹, qui veille à ce que les priorités des pays membres soient bien prises en compte. La Division de statistique de la CEE assure le secrétariat de la Conférence et mène des travaux de fond à la demande de la Conférence et de son Bureau. L'objectif principal de la CSE est d'améliorer les statistiques officielles nationales et leur comparabilité internationale, de promouvoir une coordination étroite des activités statistiques menées à l'échelle internationale, de répondre à tout besoin nouveau en matière de coopération internationale, et d'élaborer et d'adopter des normes statistiques dans la région de la CEE². En outre, ces travaux tiennent compte des orientations fournies par le Comité exécutif de la CEE et des initiatives mondiales de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission de statistique de l'ONU.

7. Ces travaux appliquent et promeuvent les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU, norme élaborée par la CSE puis adoptée par la CEE en 1992³ et par la Commission de statistique en 1994. En juillet 2013, le Conseil économique et social a approuvé les Principes fondamentaux, les confirmant ainsi à un niveau élevé de décision, et l'Assemblée générale a approuvé ces principes en 2014 (résolution A/RES/68/261).

8. La CSE répond avec souplesse et de façon coordonnée aux priorités des pays membres. La souplesse est assurée par la création d'équipes de spécialistes chargées d'accomplir une tâche particulière s'appuyant sur un mandat et un calendrier précis et donnant lieu à des résultats concrets. Ainsi sont élaborées des normes, lignes directrices et recommandations en matière de statistiques, qui ont souvent des répercussions mondiales.

9. Les thèmes suivants ont été considérés, par le Bureau de la CSE et dans le cadre de l'examen de la CEE, comme des axes stratégiques des travaux à réaliser: développement durable; mondialisation; questions de population, y compris pauvreté et inégalités, et utilisation des recensements et des registres; modernisation de la production et des services statistiques; et renforcement des capacités dans les domaines mis en évidence par les évaluations globales des systèmes statistiques.

10. Les travaux sont réalisés dans quatre grands domaines: 1) coordination des travaux statistiques internationaux dans la région de la CEE; 2) travaux méthodologiques visant à élaborer des normes, lignes directrices et recommandations en matière de statistiques et à promouvoir leur application; 3) renforcement des capacités; et 4) base de données statistiques de la CEE.

III. Coordination des travaux internationaux de statistique dans la région de la CEE

11. La coordination des travaux internationaux de statistique dans la région est une tâche fondamentale de la CSE, l'objectif étant d'éviter les doubles emplois, de dégager des synergies, d'utiliser efficacement les ressources et de réduire la charge de travail qui pèse sur les bureaux nationaux de statistique. En outre, la coopération internationale, facteur

¹ La CSE se compose des directeurs des bureaux nationaux de statistique de la région de la CEE. Participent également à ses travaux l'Australie, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, le Japon, le Mexique, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée. Y participent aussi les principales organisations internationales ci-après qui mènent des activités de statistique dans la région de la CEE: Office de statistique de l'Union européenne (Eurostat), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT), Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale et autres.

² ECE/CES/2007/8: Règles et procédures régissant les travaux de la Conférence des statisticiens européens, de son Bureau et des équipes de spécialistes.

important d'amélioration des statistiques officielles dans tous les pays, est inscrite dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle.

12. Pour assurer effectivement cette coordination, la Conférence et son Bureau disposent de plusieurs mécanismes, à savoir les réunions ordinaires de la Conférence et de son Bureau, les séminaires de la CSE consacrés aux aspects fondamentaux des statistiques officielles et aux nouveaux enjeux, les études approfondies portant sur certains domaines statistiques, et la Base de données sur les activités statistiques internationales.

13. Les thèmes des séminaires de la CSE, qui sont sélectionnés par les pays membres, portent sur des questions présentant un intérêt dans le contexte actuel. En 2015, le premier séminaire traitera de l'adaptation de la statistique officielle aux objectifs de développement durable et portera en particulier sur une utilisation optimale des statistiques officielles pour surveiller ces objectifs. La communauté des statisticiens devrait être prête à présenter des rapports dès 2016. Les questions susmentionnées sont une des priorités du programme d'action consécutif notamment au Sommet Rio+20 et du document qui en est issu, intitulé «L'avenir que nous voulons», ainsi que du rapport établi par le *Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015*. Le rapport demande aux commissions régionales, y compris la CEE, de coordonner l'établissement de rapports sur le programme de développement durable au niveau régional.

14. Le deuxième séminaire de la Conférence qui se tiendra en 2015 portera sur la modernisation de la production et des services statistiques, et sur la gestion à des fins d'efficacité. Il traitera des travaux de modernisation qui contribueront aux activités du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la production et des services statistiques, ces travaux devant constamment respecter les priorités et exigences nationales.

15. Le Bureau de la CSE se réunira deux fois en 2015 afin de piloter le programme de travail de la CSE et d'examiner certains domaines des travaux internationaux de statistique. Ces examens ont pour but d'améliorer la coordination des activités statistiques, de mettre en évidence les lacunes ou les doubles emplois et de répondre aux situations qui se font jour. Le premier thème (démarche axée sur les processus en matière de production statistique) a été examiné en février 2015. Il est étroitement lié à la modernisation de la production statistique. Nombre d'organismes de statistique ont adopté une démarche davantage axée sur les processus ou envisagent de le faire pour rationaliser la production de statistiques officielles. Les différentes structures organisationnelles présentent des avantages et des inconvénients et il sera utile pour de nombreux organismes de passer en revue les approches qui faciliteront le plus la production statistique.

16. Le deuxième thème examiné en février 2015 était celui de la mobilité de la main-d'œuvre et de la mondialisation. Dans le *guide relatif aux effets de la mondialisation sur les comptes nationaux*, l'enregistrement de la mobilité de la main-d'œuvre au plan international et les liens entre les statistiques y afférentes et les comptes nationaux ont été recensés comme des domaines à approfondir. Lorsqu'il a entrepris des travaux sur la mondialisation en 2006, le Bureau de la CSE a décidé d'étudier en premier lieu les aspects économiques de la mondialisation, soulignant cependant qu'il fallait maintenir dans le programme de travail les liens entre les questions sociales et la mondialisation. L'examen portait sur le fait que l'intensification des déplacements internationaux de main-d'œuvre rendait difficiles la mesure et l'analyse des marchés du travail, du développement sociétal et de la productivité du travail. Ce thème sera examiné plus avant lors de la réunion plénière de la CSE en juin 2015.

17. Certains des examens approfondis précédemment effectués par le Bureau feront l'objet d'un suivi en 2015, comme indiqué ci-après:

a) L'examen de la mesure de la pauvreté a permis de conclure qu'il était urgent d'aborder cette question et le Bureau a créé une équipe spéciale dont les fonctions

consisteront à élaborer un ensemble cohérent d'indicateurs pour surveiller la pauvreté et à établir des définitions, des méthodes et des indicateurs communs;

b) L'examen des données massives a notamment porté sur les possibilités et difficultés représentées par la croissance exponentielle de la disponibilité des données pour les statistiques officielles. De ce fait, un projet de collaboration internationale a été lancé dans ce domaine, sous la supervision du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la production et des services statistiques.

18. En outre, le Bureau a examiné en octobre 2014 la suite donnée à deux examens approfondis précédents, ce qui pourrait aboutir à de nouveaux travaux en 2015:

a) L'examen de l'entrepreneuriat a fait ressortir l'absence de données aisément disponibles et comparables pour l'analyse du rôle joué par l'entrepreneuriat dans la promotion de la croissance économique. Le Bureau discutera de nouveaux travaux potentiels en octobre 2015;

b) L'examen des indicateurs de tendance, indicateurs composites et indicateurs d'opinion et des statistiques officielles a mis en évidence des problèmes concernant l'objectivité et la fiabilité de ces indicateurs, ainsi que le rôle peu clair joué par les statistiques officielles dans ce contexte. À sa réunion plénière de 2014, la CSE a approfondi l'examen du thème pour obtenir des contributions de tous ses membres. Le Bureau a demandé à la CEE d'organiser un séminaire afin de débattre du rôle joué dans ce domaine par les bureaux nationaux de statistique.

19. Chaque année, la CEE actualise la base de données sur les activités statistiques internationales (DISA). Il s'agit d'un recueil des programmes statistiques annuels d'organisations internationales présentes dans la région de la CEE. La version 2015 sera consultable en ligne par les pays et les organisations internationales. Le secrétariat évaluera les utilisations de la base de données et envisagera de modifier la conception des processus de travail connexes. Le Bureau a demandé au secrétariat de mettre à jour la Classification des activités statistiques internationales correspondante pour inclure de nouveaux domaines statistiques internationaux, par exemple les changements climatiques, les indicateurs composites et les données géospatiales.

IV. Travaux méthodologiques dans divers domaines statistiques

20. Les travaux méthodologiques visent à mettre au point et à promouvoir des normes, des lignes directrices et des recommandations internationales. Ils répondent au besoin des pays qui cherchent à améliorer l'efficacité, la qualité et la comparabilité des statistiques officielles et, sont entrepris à la demande de la Conférence et de son Bureau.

21. La souplesse du processus est assurée par le recours à des équipes de spécialistes (groupes directeurs, équipes spéciales) créées par la CSE ou par son Bureau pour accomplir une tâche particulière s'appuyant sur un mandat, un calendrier (deux ou trois ans), des effectifs et une clause d'extinction précis et donnant lieu à des résultats concrets. Les travaux débouchent sur des lignes directrices méthodologiques et pragmatiques, des recueils de pratiques statistiques optimales et des matériels de formation accessibles au public. Pour garantir la qualité et la pertinence des résultats, ceux-ci font l'objet de consultations avec l'ensemble des membres de la CSE avant d'être approuvés par elle. De nouvelles méthodes de travail sont expérimentées pour les activités de modernisation, où il est davantage nécessaire de produire des résultats qui soient «suffisamment bons», dans un délai bien plus court, à l'aide de «séances marathon», d'équipes dont les fonctions sont de courte durée, etc.

22. La CEE dispose de mécanismes virtuels de communication destinés à faciliter l'échange d'idées entre organisations nationales et internationales de statistique. Ces mécanismes prennent généralement la forme de wikis, de forums de discussion et de conférences Web qui permettent de réunir des spécialistes dans des environnements propices à la collaboration et d'accélérer les progrès dans de nombreux domaines des statistiques officielles, tout en réduisant la nécessité d'organiser concrètement des réunions des équipes spéciales, d'où une économie en frais de déplacement.

23. Trois équipes spéciales ont finalisé leurs travaux en 2014. Elles étaient chargées des questions suivantes: Statistiques relatives aux changements climatiques, Indicateurs de l'égalité des sexes et Classification des infractions. Le Groupe directeur sur la mesure de l'état de santé a également cessé d'exister en 2014. Les équipes spéciales qui finaliseront leurs travaux en 2015 comprennent les groupes suivants: Conditions socioéconomiques des migrants, Qualité de l'emploi, Registres des entreprises, Production mondiale et recensements de la population et des logements. En janvier 2014, le Bureau a mis sur pied une nouvelle équipe spéciale sur la mesure de la pauvreté et en octobre 2014, il a créé une nouvelle équipe spéciale sur l'évaluation des travaux domestiques non rémunérés, un groupe directeur sur les statistiques relatives aux changements climatiques comprenant une équipe spéciale chargée d'élaborer un ensemble d'indicateurs clefs ayant trait aux questions climatiques.

A. Statistiques économiques

24. La CEE collabore avec les pays à la mise au point et à la promotion de normes et de recommandations internationales destinées à améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques économiques, notamment dans les domaines suivants: comptabilité nationale, mondialisation, statistiques des prix, registres des entreprises et statistiques conjoncturelles.

25. La CEE promeut l'application du Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008), norme mondiale qui fixe un cadre global pour la production de comptes économiques adaptés aux besoins des décideurs et à l'évolution de l'économie mondiale. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Programme mondial de mise en œuvre du SCN 2008 adopté par la Commission de statistique de l'ONU. Ils sont coordonnés par l'organe consultatif régional, le Groupe directeur sur la comptabilité nationale, et menés en concertation avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui coordonne l'application de cette norme au niveau mondial. Comme l'a recommandé le Groupe d'experts de la comptabilité nationale, qui s'est réuni avec Eurostat et l'OCDE, en 2015, la CEE aidera les pays à élaborer une stratégie de communication pour le SCN 2008 et s'emploiera à mettre au point de meilleures mesures de l'économie non observée. Elle continuera à fournir des lignes directrices méthodologiques et à organiser des ateliers de formation concernant la mise en œuvre du SCN 2008 en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale en collaboration avec des partenaires régionaux.

26. En raison de la circulation transfrontière croissante des personnes, des capitaux et des biens et services, la mondialisation a un impact important sur l'économie et pose des difficultés aux statisticiens de tous les pays. À la fin de 2011, le Bureau de la CSE a constitué une équipe spéciale chargée de s'atteler aux défis liés à la production mondiale en termes de concepts et de mesures. L'Équipe spéciale s'est penchée sur les problèmes conceptuels à ce jour non résolus que soulèvent le SCN 2008 et la *sixième édition du Manuel de la balance des paiements* en ce qui concerne la production mondiale, et a élaboré de nouvelles lignes directrices sur les questions de mise en œuvre. À la fin de 2014, elle a établi la version définitive du *Guide pour la mesure de la production mondiale* et la présentera en 2015 à la CSE pour approbation. Elle continuera à collaborer avec d'autres groupes d'experts internationaux s'occupant de l'incidence de la mondialisation sur les

statistiques économiques, par exemple le Groupe des Amis de la présidence sur la mesure du commerce international et de la mondialisation. En juillet 2015, la CEE, conjointement avec Eurostat et l'OCDE, organisera une réunion spéciale du Groupe d'experts de la comptabilité nationale pour débattre de l'expérience concrète des méthodes de collecte et de compilation des données concernant les accords de production mondiale.

27. En coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres partenaires, la CEE encourage l'application des normes et recommandations internationales relatives aux indices des prix à la consommation (IPC). La réunion biennale du Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation a décidé en mai 2014 d'actualiser le Manuel sur les IPC (2004) compte tenu des progrès techniques et méthodologiques enregistrés. La CEE contribuera activement à la mise à jour du manuel, conjointement avec l'OIT, le FMI, Eurostat, l'OCDE et la Banque mondiale. Un premier projet du manuel sera examiné en mai 2016 à la réunion du Groupe d'experts mixte CEE/OIT consacrée à la question des IPC. Pour les pays de l'EOCAC, la CEE poursuivra ses travaux sur les statistiques économiques conjoncturelles, notamment en ce qui concerne la diffusion de statistiques de la production industrielle et le soutien à la mise en œuvre des ajustements saisonniers dans les bureaux nationaux de statistique.

28. La CEE appuie l'élaboration de registres statistiques des activités industrielles et commerciales, qui sont indispensables pour une collecte efficace des données et pour la production de statistiques dans ce domaine. Une équipe spéciale chargée d'élaborer des lignes directrices internationales sur les registres statistiques des activités industrielles et commerciales élabore actuellement des lignes directrices pratiques et des recommandations sur la manière d'établir et de tenir à jour un registre statistique d'entreprises. Les lignes directrices sont établies en étroite collaboration avec la Division de statistique de l'ONU (New York) et seront applicables au niveau mondial aux pays dotés de systèmes statistiques plus ou moins élaborés. L'évolution méthodologique et technique des registres sera examinée à la réunion biennale du Groupe d'experts organisée en collaboration avec Eurostat et l'OCDE.

B. Statistiques sociales et démographiques

29. Ces dernières années, le besoin de mesurer le bien-être et l'environnement social de la population s'est fait de plus en plus fortement sentir et il a été accentué par les répercussions croissantes du vieillissement sur tous les domaines de la société. Les activités menées par la CEE en matière de statistiques sociales et démographiques ont pour objet d'améliorer les statistiques concernant des domaines qui revêtent une grande importance pour la prise de décisions. En 2015, les travaux se concentreront sur les recensements de la population et des logements et sur la mesure du vieillissement de la population, des migrations, de l'égalité des sexes, de la pauvreté, du capital humain et du travail non rémunéré.

30. La CEE élabore actuellement des recommandations sur les recensements de la population et des logements en mettant l'accent sur leur modernisation. Ces recensements représentent le fondement même des systèmes statistiques, car ils apportent des données de référence sur la population et les logements qui sont mises à profit pour produire d'autres statistiques et planifier les infrastructures et services publics. Le coût de l'opération, la qualité des données, le travail demandé aux répondants et le respect de la vie privée font obstacle à l'organisation de recensements classiques dans de nombreux pays et suscitent des préoccupations. C'est pourquoi il faut réfléchir à de nouvelles méthodes de recensement faisant appel aux registres et à d'autres solutions qui améliorent l'efficacité. Depuis 2012, la CEE a coordonné les travaux de neuf équipes spéciales de la CSE chargées d'élaborer les *Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements*

de la population et des habitations de 2020. Par souci de cohérence avec les recommandations formulées aux niveaux mondial et régional en matière de recensement, les travaux sont coordonnés avec la Division de statistique de l'ONU (New York) et Eurostat. Les recommandations seront finalisées en 2015 et présentées en juin 2015 à la réunion plénière de la CSE pour approbation. La CEE organisera ensuite une série d'ateliers et d'activités de formation visant à aider les pays membres à mettre en œuvre les nouvelles recommandations.

31. S'agissant des statistiques sur les migrations, la CEE s'attache à améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité internationale des données sur les migrations des pays membres, pour répondre à la forte demande de données à la fois plus nombreuses et de meilleure qualité, exprimée notamment lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement tenu en 2013 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2015, une équipe spéciale de la CSE finalisera les lignes directrices relatives à la production de statistiques sur la migration circulaire. D'autres travaux sont envisagés en vue de créer un cadre harmonisé pour l'évaluation de la qualité des statistiques relatives aux migrations et de fournir des lignes directrices sur l'intégration de multiples sources de données pour mesurer les migrations. La CEE produira spécialement pour les besoins des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale un guide sur l'utilisation des données administratives et des enquêtes sur les ménages afin de mesurer les migrations internationales. Pour développer l'utilisation et l'échange des données sur les migrations, la CEE continuera d'améliorer son Mécanisme d'échange d'informations sur les statistiques migratoires.

32. Les travaux que la CEE consacre aux statistiques différenciées selon le sexe consistent notamment à échanger des connaissances et des données d'expérience lors des réunions de travail biennales, à élaborer des lignes directrices et des indicateurs, à collecter et diffuser des données et à renforcer les capacités des pays membres. L'examen en cours du Programme d'action de Beijing, adopté il y a vingt ans, met de nouveau fortement l'accent sur la nécessité de disposer de meilleures statistiques différenciées selon le sexe. Au cours de la période 2013-2015, la CEE exécute, avec deux autres commissions régionales, un projet sur les statistiques différenciées selon le sexe afin de renforcer les capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, l'objectif étant de mesurer et d'analyser les progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes. Les travaux s'appuient sur l'ensemble d'indicateurs de l'égalité des sexes mis au point par une équipe spéciale de la CSE en 2014. En 2015, les activités comprennent les éléments suivants: un atelier sous-régional; des consultations nationales entre parties prenantes devant déboucher sur la formulation de plans d'action nationaux et l'organisation d'une opération pilote de collecte de données à l'échelle nationale en vue de combler certaines lacunes constatées dans les données.

33. En 2013, une équipe spéciale de la CSE a achevé les lignes directrices concernant les enquêtes sur le budget-temps, qui sont indispensables pour mesurer le bien-être, le travail non rémunéré et l'égalité des sexes. Ces lignes directrices mettent en lumière plusieurs domaines appelant davantage de travaux méthodologiques, tels que l'utilisation de versions allégées des enquêtes sur le budget-temps, l'application de technologies modernes et la mesure du bien-être subjectif. En 2015, la CEE continue de collecter systématiquement des données sur les pratiques nationales afin de préparer les travaux méthodologiques qui seront ultérieurement menés en la matière. Le Bureau a décidé d'entreprendre de nouveaux travaux sur la mesure des travaux domestiques non rémunérés, l'objectif étant d'établir des lignes directrices permettant de résoudre les problèmes de mesure rencontrés dans ce domaine où une approche harmonisée fait souvent défaut.

34. Depuis 2013, une équipe spéciale de la CSE s'attache à améliorer et à harmoniser les statistiques liées au vieillissement. Le vieillissement de la population a de profondes répercussions sur tout un ensemble de processus économiques, politiques et sociaux touchant tous les domaines de la société. De ce fait, les statistiques correspondantes intéressent vivement les décideurs. Elles restent cependant dispersées et présentent des lacunes et des incohérences. La Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, tenue en 2012, et la Conférence internationale de la CEE sur la population et le développement, tenue en 2013, ont insisté sur la nécessité d'améliorer les statistiques sur le vieillissement. En 2015, l'Équipe spéciale des statistiques du vieillissement, composée de statisticiens, de décideurs et d'universitaires, continuera d'élaborer des recommandations sur les statistiques du vieillissement.

35. La CEE pilote des travaux sur la mesure de la qualité de l'emploi, conjointement avec Eurostat et l'OIT, afin de répondre à la demande de données sur les aspects qualitatifs de l'emploi, au-delà des statistiques traditionnelles sur la main-d'œuvre. Un groupe d'experts conçoit depuis 2012 un cadre statistique pour la mesure de la qualité de l'emploi, notamment la base conceptuelle et des recommandations pratiques sur les questions de mesure. Son projet de rapport devrait être présenté en juin 2015 à la réunion plénière de la CSE pour approbation.

36. Depuis 2013, une équipe spéciale de la CSE mène des travaux sur la mesure du capital humain. Les statistiques sur le stock de capital humain sont nécessaires pour comprendre les ressorts de la croissance économique et le fonctionnement du marché du travail, et pour évaluer la viabilité à long terme du processus de développement d'un pays. En outre, des informations sur la répartition du capital humain entre les sous-groupes de population sont essentielles pour comprendre les inégalités, les questions d'inclusion sociale et la qualité de vie. En 2015, l'équipe spéciale continuera d'élaborer le *Guide sur la mesure du capital humain* en collaboration avec les autres groupes d'experts compétents de la CEE, de l'OCDE et d'Eurostat. Le guide devrait être achevé en 2016.

37. Le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et les récents débats sur le programme de développement pour l'après-2015 ont souligné l'importance de la mesure de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité. Les pays et les organisations internationales doivent pouvoir disposer de données comparables et d'ensembles de données harmonisés, mais il n'existe pas d'ensemble cohérent d'indicateurs pour mesurer la pauvreté. Suite au séminaire consacré au thème «La voie à suivre dans la mesure de la pauvreté» (2013), le Bureau de la CSE a mis sur pied une équipe spéciale chargée d'harmoniser la mesure de la pauvreté et d'établir un ensemble d'indicateurs de la pauvreté pour les pays de la région de la CEE. Outre des experts des bureaux nationaux de statistique, l'équipe spéciale comprend des experts de grandes organisations internationales opérant dans le domaine de la mesure de la pauvreté, par exemple Eurostat, l'OCDE, le PNUD et la Banque mondiale. En 2015, elle poursuivra ses travaux, qui devraient être terminés en 2016. En mai 2015, la CEE tiendra un séminaire sur la mesure de la pauvreté.

C. Statistiques sur le développement durable, l'environnement et les changements climatiques, et objectifs du Millénaire pour le développement

38. Le développement durable est une des priorités du programme d'action dans le contexte de l'établissement des objectifs de développement durable et du cadre de développement au-delà de 2015. Les nouveaux objectifs ainsi que les cibles et indicateurs y relatifs devraient être arrêtés en 2015. Les documents issus de la Conférence Rio+20, le rapport établi par le Groupe de personnalités de haut niveau et le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable préconisent une révolution des données, une

amélioration de la qualité des statistiques et la mise en place d'un mécanisme permanent pour suivre la réalisation de ces objectifs avec la participation des commissions régionales. La CEE a souligné l'importance de la mesure du développement lors de sa session biennale de 2013 et dans le cadre de l'examen de la Commission.

39. La CEE continuera de participer activement à la mesure du développement durable afin de suivre la mise en œuvre des *Recommandations de la CSE sur la mesure du développement durable*, élaborées conjointement par la CEE, Eurostat et l'OCDE, et adoptées par la CSE en 2013. Suite au séminaire organisé en 2013 par la CSE sur la question des difficultés rencontrées pour mesurer le développement durable et mettre en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE), des rapports de synthèse seront établis sur les sujets suivants: a) mesure des effets transfrontières du développement durable; b) mesure du développement durable à différents échelons (infranational, régional); et c) corrélation entre les indicateurs subjectifs et objectifs connexes. L'analyse de l'application à titre expérimental des recommandations de la CSE par huit pays (Australie, Fédération de Russie, Italie, Kazakhstan, Mexique, Slovaquie, Turquie et Ukraine) permettra de dégager des orientations, grâce auxquelles il sera possible d'affiner le cadre et les ensembles d'indicateurs, puis de les relier et de les adapter aux objectifs de développement durable. Les travaux contribueront à mettre en place un mécanisme de suivi pour la réalisation des objectifs.

40. L'attention accrue accordée aux questions environnementales a gonflé la demande de statistiques de qualité utilisées pour surveiller l'environnement. Une équipe spéciale mixte du Comité CEE des politiques de l'environnement et de la CSE s'applique à améliorer la production et la qualité des statistiques de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et d'Europe du Sud-Est. Les travaux sont menés en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), Eurostat et la Division de statistique de l'ONU. Ils contribuent au Système de partage d'informations sur l'environnement de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). En 2015, l'Équipe spéciale mixte se penchera tout particulièrement sur la production et l'échange des indicateurs de l'état de l'environnement tirés des *Recommandations aux gouvernements des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour l'application d'indicateurs de l'état de l'environnement*. Les travaux débiteront par les huit indicateurs de base convenus dans les recommandations et seront étendus à long terme à tous les indicateurs.

41. En 2015, la CEE s'emploiera également à promouvoir dans la région la mise en œuvre d'une norme nouvellement adoptée, à savoir le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE), en collaboration avec des groupes de travail et la Division de statistique de l'ONU, et elle évaluera la disponibilité des données et la capacité des bureaux de statistique à produire les données nécessaires. Au cours du séminaire de la CSE tenu en 2013, dont le thème était les difficultés rencontrées pour mesurer le développement durable et mettre en œuvre le SCEE, il a été noté que les pays avaient besoin d'un renforcement des capacités pour promouvoir la mise en œuvre du système. En outre, les participants au séminaire de haut niveau organisé sur le même sujet à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en juin 2013 ont demandé l'octroi d'une aide pour la mise en œuvre du système, ainsi que l'organisation d'un forum pour l'échange de données d'expérience et un examen des problèmes propres à ce domaine. La CSE a décidé d'organiser au printemps de 2015, en collaboration avec l'OCDE et d'autres organisations, un séminaire consacré à l'échange de données d'expérience concernant la mise en œuvre du SCEE.

42. À sa réunion plénière d'avril 2014, la CSE a adopté les Recommandations de la CEE sur les statistiques relatives aux changements climatiques. Le Bureau a établi un groupe directeur chargé de promouvoir leur mise en œuvre afin d'améliorer l'utilité des

statistiques officielles pour les politiques climatiques, les inventaires des émissions de gaz à effet de serre et l'analyse des causes et effets des changements climatiques. Il a également constitué une équipe spéciale chargée d'élaborer un ensemble de statistiques clefs relatives aux changements climatiques qui soient comparables à l'échelle internationale en s'appuyant sur le cadre central du SCEE. De plus, en 2015, une réunion sera organisée avec la participation de bureaux nationaux de statistique, de producteurs d'inventaires des émissions de gaz à effet de serre et d'importantes organisations internationales opérant dans ce domaine, par exemple la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Organisation météorologique mondiale, etc. La réunion renforcera la collaboration entre les communautés statistiques et climatiques, favorisera les échanges d'idées et de bonnes pratiques, et permettra de débattre des questions de mesure et de recenser les priorités des nouvelles activités de développement.

43. La CEE aide les pays à mesurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les travaux sont menés en étroite collaboration avec les autres commissions régionales et la Division de statistique. En 2015, compte tenu de la demande exprimée et en fonction des fonds disponibles, la CEE organisera un atelier sous-régional et des missions consultatives sur l'état d'avancement des OMD et le rapport final y relatif. La base de données sur les OMD continuera d'être utilisée pour diffuser de nouvelles données nationales et internationales et contribuera utilement à recenser et à corriger les écarts entre données. La CEE l'adaptera aux nouveaux objectifs fixés pour l'après-2015. La base de données a également été mise à profit pour le *Rapport de la CEE sur la réalisation des OMD en Europe et en Asie centrale* et pour les rapports régionaux interinstitutions. La CEE contribue à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015 à travers divers canaux tels que le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et le Groupe de travail de l'Équipe spéciale sur les indicateurs de suivi.

D. Modernisation de la production statistique

44. Le Groupe de haut niveau de la CSE sur la modernisation de la production et des services statistiques supervise et coordonne au plan international l'évolution stratégique actuelle de la production statistique. Le Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 évoque une «nouvelle révolution des données», notant que la communauté statistique doit mettre à profit les innovations les plus récentes en matière de technologies de l'information aux niveaux mondial et national. Il préconise une révolution des données qui s'appuierait sur des sources de données nouvelles et existantes pour intégrer pleinement les statistiques dans le processus décisionnel et assurer un soutien accru aux systèmes statistiques.

45. Le Groupe de haut niveau coordonne les activités des groupes d'experts concernés dans la région de la CEE, pour faire en sorte qu'ils travaillent à la réalisation d'objectifs communs. Ces activités reposent sur la vision d'une modernisation des statistiques officielles, vision approuvée par la CSE en juin 2011, et sur une stratégie de mise en application de cette vision approuvée par la CSE en juin 2012. Les deux documents ont été examinés et mis à jour en 2014. Les travaux de modernisation ont drainé des contributions extrabudgétaires importantes, y compris en dehors de la région de la CEE, ce qui témoigne de la valeur ajoutée de ces travaux pour la région et au-delà dans le cadre des mesures visant à assurer la pertinence et l'efficacité des statistiques officielles.

46. Pour renforcer les travaux entrepris et encourager une plus large collaboration, une nouvelle structure de gouvernance à l'appui des travaux menés dans le cadre du Groupe de haut niveau a été mise en place en 2014. Cette structure comprend un conseil exécutif et quatre comités de modernisation qui ont remplacé les équipes de spécialistes antérieures. Les travaux des comités s'articulent sur quelques grandes priorités recensées par les responsables des bureaux de statistique et les représentants des groupes d'experts de la CSE et d'autres groupes concernés lors des ateliers tenus par le Groupe de haut niveau au mois de novembre de chaque année.

47. Le Comité pour la modernisation chargé du cadre organisationnel et de l'évaluation évaluera la valeur ajoutée par les différentes activités menées sous les auspices du Groupe de haut niveau. Il examinera également les thèmes relatifs aux ressources humaines, à la formation, à la prise en compte des changements, aux questions juridiques et aux questions liées aux licences. Le résultat attendu sera l'établissement de lignes directrices et de bonnes pratiques pour renforcer le programme de modernisation.

48. Le Comité pour la modernisation chargé de la production et des méthodes étudiera des thèmes tels que l'Architecture commune de la production statistique, la conception d'un cadre commun pour l'édition des données statistiques et l'identification des tendances clefs en matière de méthodologie et de technologie qui pourraient être exploitées pour améliorer la production statistique. Ces activités permettront de continuer à promouvoir et à améliorer les résultats antérieurs du Groupe de haut niveau et permettront aux bureaux de statistique d'en tirer le meilleur parti possible.

49. Le Comité pour la modernisation chargé des produits et des sources suivra les questions recensées dans le projet de 2014 concernant l'utilisation des données massives dans les statistiques officielles. Il se penchera aussi sur les questions se rapportant à la collecte et à la diffusion des données, notamment l'utilisation de dispositifs mobiles et le recours à de nombreux modes de collecte et canaux de diffusion des résultats. Des ateliers sur la collecte de données et la communication statistique sont envisagés. Le résultat escompté sera l'établissement de lignes directrices et de bonnes pratiques pour appuyer les bureaux de statistique dans leurs activités de modernisation.

50. Le Comité pour la modernisation chargé des normes s'emploiera à gérer et à accélérer l'élaboration de normes et cadres statistiques clefs et à étoffer la documentation pertinente, activités menées sous la tutelle du Groupe de haut niveau. Par exemple, le modèle générique du processus de production statistique (GSBPM), le modèle générique d'information statistique (GSIM), outils majeurs de normalisation et d'étalonnage de la production statistique, se sont rapidement imposés comme des normes mondiales et ont été adoptés par les principaux partenaires de la CEE. Les résultats à obtenir seront des études de cas sur les mises en œuvre nationales et une amélioration de la documentation pour rendre ces normes plus faciles à comprendre et à utiliser.

V. Renforcement des capacités

51. La CEE s'attache à développer les moyens dont disposent les systèmes nationaux de statistique des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour appliquer les normes et lignes directrices internationales. Elle veille en particulier à promouvoir les Principes fondamentaux de la statistique officielle, qui offrent une base appropriée pour mettre en place un cadre juridique et institutionnel solide pour les systèmes nationaux de statistique. Selon le Rapport sur le programme de développement pour l'après-2015, «Les initiatives de développement ont trop souvent été entravées par l'absence des données les plus fondamentales portant sur les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivent les populations.». Cette constatation a également été mise en évidence par

la Conférence Rio+20 qui a appelé à consolider le cadre institutionnel de suivi du développement durable sur tous les plans (social, économique et environnemental) par le biais du renforcement des capacités. L'examen de la CEE par le Comité exécutif a encore contribué à faire du renforcement des capacités un des domaines prioritaires des travaux statistiques de la Commission.

52. Les activités de renforcement des capacités menées par la CEE comprennent notamment:

- a) Des évaluations globales des systèmes nationaux de statistique;
- b) Des ateliers de formation;
- c) Des services consultatifs d'experts de la CEE pour répondre à des besoins spécifiques.

53. Ces activités sont menées en coordination et en partenariat avec d'autres organisations internationales, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Division de statistique de l'ONU, Eurostat, l'Association européenne de libre-échange (AELE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), PARIS 21, la Banque mondiale, le FMI, et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux.

54. Les activités de renforcement des capacités de la CEE sont fondées sur les conclusions et recommandations des évaluations globales des systèmes nationaux de statistiques des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Ces évaluations sont réalisées conjointement avec Eurostat et l'AELE et elles sont utilisées par divers donateurs internationaux qui interviennent dans la région, comme la Banque mondiale. Leur objectif est de rendre clairement compte de l'état de développement des statistiques officielles dans un pays donné. Elles aident les autorités nationales à mieux programmer le développement à long terme des statistiques, et les donateurs internationaux à orienter leurs activités de coopération technique en fonction des besoins recensés. Les évaluations globales récemment réalisées en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Mongolie, en République de Moldova, au Tadjikistan et en Ukraine devraient donner lieu à des plans d'action destinés à améliorer les statistiques nationales sur la base des recommandations. En 2015, les organisations partenaires (l'AELE, Eurostat et la CEE) organiseront une manifestation pour débattre avec les pays concernés du moyen de soutenir, contrôler et coordonner la mise en œuvre des recommandations découlant des évaluations globales. Il sera décidé de la portée et des modalités des «mécanismes de roulement» périodiques pour les évaluations mondiales.

55. Pendant la période 2014-2017, la CEE réalisera, dans le cadre du Compte pour le développement de l'ONU, un projet visant à renforcer les capacités des pays à développer durablement leur secteur statistique. Ce projet aidera les producteurs de statistiques officielles de huit pays bénéficiaires⁴ à remédier aux lacunes statistiques observées pour assurer le suivi de leurs réformes économiques, sociales et environnementales. Il fait fond sur les évaluations globales des systèmes de statistique nationaux menées entre 2010 et 2013. En 2015, dans le cadre du projet, la CEE fournira des services consultatifs et organisera des ateliers nationaux et sous-régionaux ainsi que des séminaires de formation dans les domaines statistiques pertinents, en coopération avec des partenaires internationaux et bilatéraux. Le but sera d'aider les pays à formuler et à hiérarchiser les recommandations relatives aux évaluations globales, et finalement à les intégrer dans

⁴ Arménie, Géorgie, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

des programmes de travail statistiques stratégiques. Le projet s'inspirera des mécanismes existants et des partenariats établis avec les organismes de statistique nationaux et internationaux, dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens et du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale (SPECA).

56. Sur la base des conclusions des évaluations globales, la CEE organisera des ateliers sous-régionaux et des services consultatifs pour examiner les difficultés rencontrées en ce qui concerne les statistiques économiques, sociales et environnementales, la modernisation de la production de statistiques et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Les activités de renforcement des capacités seront complétées par la promotion de l'échange de bonnes pratiques nationales au niveau sous-régional, la réalisation d'études de référence et la promotion de la création de réseaux d'experts.

57. Le Groupe de travail du projet pour les statistiques (SPECA)⁵ se réunit chaque année pour examiner les besoins en matière de renforcement des capacités et coordonner les activités des donateurs. En 2015, la CEE travaillera à la mise au point de trois programmes de renforcement des capacités (statistiques économiques, y compris la mise en œuvre du SCN 2008, statistiques sur les migrations régionales, et mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique, l'accent étant placé en particulier sur les comptes de l'eau et de l'énergie) et elle s'emploiera à lever des fonds pour les financer (en coopération avec la CESAP). Ces projets compléteront les activités de renforcement des capacités en cours dans la région.

VI. Base de données statistiques de la CEE

58. La CEE propose, à travers une interface Web en anglais et en russe, une base de données statistiques qui renferme un large éventail de renseignements concernant les pays membres. Cette formule favorise le libre accès à des données et leur utilisation à l'appui de la prise de décisions fondées sur des faits, comme il est demandé dans le Rapport sur le programme de développement pour l'après-2015. Le rapport préconise également que les données soient ventilées en fonction de plusieurs critères, notamment: sexe, emplacement géographique et autres catégories.

59. Des efforts particuliers sont donc faits pour proposer des données concernant des domaines qui ont une grande importance politique pour les gouvernements et le système des Nations Unies, tels que les progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD (conformément à un mandat inscrit dans le programme de réforme de la CEE de 2005), et les questions relatives aux migrations, à la mondialisation et à l'égalité des sexes. La compilation de données sur ces différents thèmes permet d'alimenter la réflexion sur les problèmes de mesure et facilite la hiérarchisation des travaux méthodologiques pour améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques nationales et apporter un soutien ciblé à la mise en place de systèmes statistiques dans les pays. Pour alléger la charge que constitue la communication de données pour les pays, les informations sont dans la mesure du possible collectées auprès d'autres organisations internationales ou en collaboration avec celles-ci.

60. La base de données fournit les renseignements de base pour la fameuse publication *UNECE Countries in figures*, ainsi que pour l'élaboration de brefs articles périodiques consacrés au développement économique et social de la région de la CEE, publiés dans *UNECE Weekly*. Des enquêtes sont réalisées chaque année auprès des utilisateurs pour assurer l'adéquation de la base de données à leurs attentes et recenser leurs nouveaux

⁵ Pays membres: Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.

besoins. L'amélioration de l'efficacité des outils de traitement des données se poursuivra en 2015.

61. La base de données statistiques de la CEE est également utilisée pour diffuser des données sur les travaux de fond de la Commission. Elle renferme actuellement des statistiques sur des questions socioéconomiques essentielles telles que la mondialisation, la population, l'instruction, l'emploi, l'équilibre vie professionnelle-vie privée, les accidents de la circulation, le transport intérieur par modes, les ressources forestières et la protection des forêts ainsi que la diversité biologique. Sont prévus des données ventilées pour les huit OMD ainsi qu'un Mécanisme d'échange d'informations sur les statistiques migratoires afin d'améliorer la cohérence des données au niveau régional. En 2015, de nouveaux travaux destinés à recenser des données appropriées concernant les questions énergétiques et environnementales seront également entrepris. De ce point de vue, la base de données est une ressource stratégique pour l'ensemble de la CEE et au-delà.

Annexe I

Liste des réunions prévues de janvier 2015 à avril 2016

N°	Réunion (lieu)	Date	Renforcement des capacités
1	Réunion du Bureau de la CSE (Genève, Suisse)	17-18 février 2015	
2	Atelier sur le traitement massif des données informatiques (Bruxelles, Belgique)	9 mars 2015	
3	Atelier sur la modernisation de la production statistique (Genève, Suisse)	15-17 avril 2015	
4	Atelier sur la communication de statistiques (Washington, DC, États-Unis)	27-29 avril 2015	
5	Atelier sur la collecte de données statistiques: surfer sur la vague du déluge de données (Washington, DC, États-Unis)	29 avril-1 ^{er} mai 2015	
6	Atelier sur la mesure de la pauvreté et de la vulnérabilité (Genève, Suisse)	4 mai 2015	X
7	Séminaire sur la mesure de la pauvreté (Genève, Suisse)	5-6 mai 2015	
8	Équipe spéciale sur la mesure de la pauvreté (Genève, Suisse)	7-8 mai 2015	
9	Atelier du Comité pour la modernisation chargé des normes: collaboration internationale concernant la modernisation fondée sur les normes (Genève, Suisse)	5-7 mai 2015	
10	Atelier sur la collaboration internationale concernant la modernisation fondée sur les normes (Genève, Suisse)	5-7 mai 2015	
11	Atelier sur la mise en œuvre du SCN 2008 dans les pays de l'EOCAC et liens avec la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et le Manuel SFP 2014	6-8 mai 2015	
12	Équipe spéciale mixte sur les indicateurs de l'état de l'environnement (Genève, Suisse), conjointement avec la Division de l'environnement de la CEE	11-13 mai 2015	X
13	Atelier sur les statistiques relatives aux migrations (Minsk, Bélarus, à confirmer)	28-29 mai 2015	
14	Soixante-troisième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens (Genève, Suisse)	15-17 juin 2015	
15	Groupe d'experts de la comptabilité nationale: mesure de la production mondiale (Genève, Suisse), conjointement avec Eurostat et l'OCDE	7-9 juillet 2015	

<i>N°</i>	<i>Réunion (lieu)</i>	<i>Date</i>	<i>Renforcement des capacités</i>
16	Forum d'experts destiné aux producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques (Genève, Suisse)	2-3 septembre 2015	
17	Réunion de travail sur l'édition des données statistiques (Budapest, Hongrie)	14-16 septembre 2015	
18	Groupe d'experts des registres des entreprises (Luxembourg)	21-23 septembre 2015	
19	Atelier sur les recensements de la population et des logements (Genève, Suisse)	28-29 septembre 2015	X
20	Groupe d'experts des recensements de la population et des logements (Genève, Suisse), conjointement avec Eurostat	30 septembre-2 octobre 2015	
21	Réunion de travail sur la confidentialité des données statistiques (Helsinki, Finlande), conjointement avec Eurostat	5-7 octobre 2015	
22	Séminaire sur la mise en œuvre de la SCEE, conjointement avec l'OCDE	14-15 octobre 2015	
23	Réunion du Bureau de la CSE (Genève, Suisse)	20-21 octobre 2015	
24	Onzième réunion de l'Équipe spéciale mixte sur les indicateurs environnementaux (Genève, Suisse), conjointement avec la Division de l'environnement de la CEE	3-5 novembre 2015	X
25	Atelier sur la modernisation des statistiques (Genève, Suisse)	25-27 novembre 2015	
26	Atelier sur les statistiques relatives aux migrations (Genève, Suisse)	22-23 février 2016	
27	Réunion de travail CEE-Eurostat sur les statistiques relatives aux migrations (Genève, Suisse)	24-26 février 2016	
28	Atelier sur les statistiques relatives à l'égalité des sexes (Genève, Suisse)	14-15 mars 2016	
29	Modernisation des statistiques (Genève, Suisse)	16-18 mars 2016	
30	Réunion de travail de la CEE sur les statistiques relatives à l'égalité des sexes (Genève, Suisse)	16-18 mars 2016	
31	Réunion de travail Eurostat-CEE sur les projections démographiques (Genève, Suisse)	20-22 avril 2016	